



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 116032

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de l'approvisionnement énergétique de la Corse et notamment d'Ajaccio. Le 6 novembre 2006, le projet de gazoduc, GALSI, devant relier l'Algérie à l'Italie via la Sardaigne a connu une avancée considérable avec la signature d'un accord de réalisation. Le début des travaux est prévu en 2007 pour une durée d'environ deux ans. Notre pays est absent du consortium mis en place alors même que ce projet constitue une chance unique pour la Corse de bénéficier d'un approvisionnement sécurisé en gaz naturel, énergie peu polluante. Le raccordement au GALSI permettrait également d'en finir enfin avec le stockage d'air butané et de ses périmètres Seveso sur le territoire de la commune d'Ajaccio, de diminuer considérablement les rejets atmosphériques de la centrale thermique du Vazzio et de fournir à la population une nouvelle source d'énergie plus compatible avec le développement durable. Dans sa séance du 18 décembre 2006, le conseil municipal d'Ajaccio a adopté, à l'unanimité, une motion en ce sens. En conséquence il demande au Gouvernement de mettre tout en oeuvre pour que la France soit partie prenante à ce projet capital pour l'avenir de la Corse et, en attendant ce raccordement, de consentir les investissements nécessaires pour mettre sous talus les sphères de gaz de Loreto, assurant ainsi un meilleur niveau de sécurité pour la population.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une très grande importance à la sécurité énergétique de la Corse. Considérant l'opportunité que pourrait représenter le projet de gazoduc GALSI, permettant une alimentation directe depuis l'Algérie, de l'Italie du Nord via la Sardaigne, le Premier ministre a demandé au ministre délégué à l'industrie d'expertiser cette possibilité de raccordement dans les meilleurs délais. Un groupe de travail a été mis en place, en lien avec les opérateurs EDF et Gaz de France notamment ; il remettra un rapport d'étape avant la fin février 2007. Ce rapport sera transmis à la collectivité territoriale de Corse afin de pouvoir recueillir l'avis des différents acteurs locaux et de vous tenir informé de l'avancement du projet. Par ailleurs, en ce qui concerne les risques que représentent les cuves de stockage de gaz butané situées sur le site de Loreto, la ministre de l'écologie et du développement durable a été saisie de cette question relative à une installation classée pour la protection de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116032

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 465

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1826